

BRIDGESTONE

Firestone

Mieux vous accompagner dans votre investissement

Du 11 mai au 04 juillet 2020

Jusqu'à **10%**
de votre facture
remboursé !*

**CRÉDIT GRATUIT
ANNUEL ET MENSUEL**
à partir de **1 000€**
au lieu de ~~1 500€~~*



Jusqu'à
10% =
de votre facture

5%
remboursé**
sur le montant HT
de votre facture

ou

10%
en bon d'achat***
à valoir sur l'achat de pneus toutes
gammes Bridgestone ou Firestone
(agricole, voiture, camionnette, ...)

* offre soumise à conditions. Voir modalités de l'offre au verso. ** 5% du montant HT d'achat des pneus agricoles Bridgestone ou Firestone hors prestations, à partir de 1 000€ HT d'achat, voir modalités de l'offre au verso. *** 10% du montant HT d'achat des pneus agricoles Bridgestone ou Firestone hors prestations, à partir de 1 000€ HT d'achat transformé en bon d'achat à valoir sur l'achat de pneus toutes gammes de marque Bridgestone ou Firestone avant le 31 Décembre 2020. Voir modalités de l'offre au verso.

OPERATION "Jusqu'à 10% remboursé"

Du 11 mai au 04 juillet 2020

POUR OBTENIR VOTRE REMBOURSEMENT

- 1 Connectez-vous sur www.offre-agraire.bridgestone.fr
- 2 Créez votre compte personnel en fournissant l'ensemble des informations requises.
- 3 Joindre son justificatif d'achat en ligne.
- 4 Après validation de votre dossier, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire.

Première offre

5%
remboursé

sur le montant HT de votre facture

Demande de remboursement à hauteur de 5% du montant HT de la facture.

5% du montant HT d'achat de la facture est remboursé par virement bancaire dans un délai de 4 semaines suivant la demande faite en ligne.

OU

Deuxième offre

10%
en bon d'achat

sur le montant HT de votre facture

Demande de bon d'achat à hauteur de 10% du montant HT de la facture à valoir sur de futurs achats.

Le montant du bon d'achat correspond à 10% du montant HT d'achat de la facture.

Ce bon d'achat sera valable jusqu'au 31/12/2020, dans le même point de vente que le premier achat, sur l'achat de pneus toutes gammes Bridgestone ou Firestone (agricole, voiture, camionnette, ...).

Pour bénéficier de ce bon d'achat et recevoir son remboursement par virement bancaire dans un délai de 4 semaines suivant sa demande, le participant devra transmettre sa ou ses nouvelles factures d'achat dans un délai maximum d'un mois après la ou les dates de facturation.

Le montant du remboursement ne pourra pas excéder le montant total HT du nouvel achat de pneumatiques. Ainsi, plusieurs factures pourront être transmises pour solder la valeur du bon d'achat.

Après le 31 Janvier 2021, le solde du bon d'achat non utilisé sera annulé.

Cette opération promotionnelle est réservée, aux clients utilisateurs de pneus Bridgestone agricoles résidant en France Métropolitaine (Corse comprise). Offre valable sur les pneus achetés auprès de nos partenaires Bridgestone France, et fournis par Bridgestone France.

L'opération promotionnelle permet, à toute personne, de recevoir un remboursement partiel de son achat, et ce pour tout achat de pneus agricoles (Roue Motrice Radial uniquement) Firestone ou Bridgestone d'un montant minimum de 1 000€ HT (hors prestations, matériel fer et/ou accessoires).

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

Le calcul du % se fait sur le montant HT d'achat des pneus agricoles (Roue Motrice Radial uniquement) Firestone ou Bridgestone (hors prestations, matériel fer et/ou accessoires).

L'acheteur dispose d'un mois à compter de sa date de facturation pour faire son choix entre 2 offres non-cumulables.

Lors de sa demande de participation à cette opération, il devra préciser l'offre qu'il a choisi parmi les 2 offres proposées ci-contre.

Cette offre est non-cumulable avec toute autre offre promotionnelle Bridgestone ou Firestone en cours sur la période de validité, et portant sur les mêmes profils de pneu.

Aucun retour de pneus ne sera accepté.

Ces offres sont conditionnées par les éléments suivants :

- les pneus sont achetés et livrés ;
- la personne doit nous retourner son justificatif d'achat (facture ou bon de livraison) accompagné de son IBAN et BIC, dans les délais impartis fixés dans le présent règlement.

Dans la limite des stocks disponibles.